



Syndicat Intercommunal  
d'Assainissement  
de la Région de l'Hautill

**SIARH**

Hôtel de Ville  
Place de la République  
Poissy 78300

www.siarh.fr

Coordination générale  
Dossier suivi par Mme THIBERVILLE-COLIN  
☎ 01.39.22.53.18  
dthiberville@ville-poissy.fr  
KO/DTC-19.24  
PJ : 1 annexe

MESDAMES MESSIEURS LES RIVERAINS  
RUE DE LA BIDONNIERE  
78300 POISSY

Poissy, le 19 septembre 2019

**Objet** : Travaux de réseaux du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautill (SIARH) dans le cadre du projet du futur centre d'entraînement du Paris Saint-Germain

Madame, Monsieur,

*Ch. Zisicou,*

Comme vous le savez, après avoir étudié plusieurs sites en Ile-de-France, le groupe Paris Saint-Germain a décidé au mois de juillet 2016 d'implanter son nouveau centre d'entraînement au lieu-dit « les Terrasses de Poncy » sur le territoire de la commune de Poissy.

La réalisation du Campus « Paris Saint-Germain », projet emblématique qui participe pleinement au rayonnement du territoire, implique la modification et la réalisation de divers équipements publics qui doivent permettre de répondre à ses besoins et d'améliorer la mobilité dans le périmètre du projet.

Parmi ceux-ci figurent la réalisation d'une nouvelle voie d'accès au hameau de la Bidonnière (incluant deux giratoires), ainsi que le dévoiement et l'adaptation des réseaux impactés. Cette nouvelle voie qui sera réalisée par la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » a vocation à remplacer la section actuelle de la rue de la Bidonnière. Elle doit à la fois permettre de desservir le futur stade, le Campus, maintenir et améliorer les conditions de desserte tous modes, notamment les circulations douces, du hameau de la Bidonnière.

La réalisation de cette nouvelle voie et la modernisation de la section existante sont l'occasion, pour le SIARH, de mettre aux normes les réseaux d'assainissement en créant des réseaux séparatifs, et non plus unitaires, depuis le hameau de la Bidonnière jusqu'au réseau existant à côté de la caserne des pompiers à la Maladrerie.

Lors d'une réunion publique en date du 24 juin 2019 qui s'est tenue au Complexe sportif Marcel Cerdan, un certain nombre d'informations vous ont été apportées sur le sujet par la municipalité.

Aujourd'hui, je vous confirme que pour des raisons techniques, tenant notamment aux conditions climatiques et à la nécessité de passer les réseaux avant les travaux en surface, leur réalisation interviendra à compter de la fin du mois de septembre 2019 (sondages, installation de la base chantier) et pour une durée de quatre mois d'octobre 2019 à janvier 2020. Pour information, après les travaux d'assainissement, la Communauté Urbaine interviendra pour la pose des autres réseaux et l'aménagement de la voirie. Une communication spécifique sera faite par elle à ce sujet.

Le chantier d'assainissement, qui est confié au groupement EIFFAGE/DESPIERRE, impactera la circulation automobile des riverains et des habitants d'Orgeval notamment pour ceux qui descendent en empruntant la rue de la Bidonnière.

La circulation sera donc déviée par le chemin de Poncy mais elle ne pourra se faire qu'en sens unique compte tenu de l'étroitesse du chemin pour des raisons de sécurité et pour maintenir le passage de la ligne de bus 55.

De ce fait, les usagers seront dans l'obligation de redescendre vers la RD 113 par la rue de Villennes située sur la Commune d'Orgeval.

La mise en place de la signalisation et des déviations sera réalisée par l'entreprise.

A titre informatif, un parking provisoire sera créé courant septembre en périphérie immédiate du hameau de la Bidonnière, afin que vous puissiez y stationner votre véhicule, lorsque les travaux dans le hameau de la Bidonnière seront engagés. Le chantier sera réalisé en route barrée pour des raisons liées à la sécurité.

Par ailleurs, la mise en séparatif des réseaux implique des modifications de réseaux à votre domicile qu'il y a lieu d'évaluer par une visite technique, les visites devant commencer à partir du 15 octobre 2019.

C'est pourquoi, je vous invite à prendre rendez-vous sans délais avec le bureau d'études AMODIAG Environnement pour préparer le plus tôt possible les travaux de raccordement de votre habitation qui interviendront courant 2020.

Enfin, je vous précise que les déplacements hebdomadaires des containers entre « habitations → point de collecte → habitations » seront assurés par la société EIFFAGE. Des étiquettes sont prévues pour que chaque riverain garde bien « sa » poubelle tout au long du chantier.

Pour quelques compléments d'information et pour la prise de rendez-vous, je vous remercie de vous reporter à l'annexe jointe.

Mes collaborateurs ainsi que le bureau d'études AMODIAG Environnement, sont à votre disposition pour toutes questions sur ces travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Le Président,  
Maire de Poissy,  
Vice-président de la Communauté urbaine  
Grand Paris Seine & Oise,  
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,**

**Karl OLIVE**

Nota : Ligne de bus 55 : Il n'y aura aucun changement d'horaire et l'arrêt Bidonnière sera déporté juste après le croisement entre le Chemin de Poncy et la rue de la Bidonnière.

## IMPORTANT : COMPLEMENTS D'INFORMATION

### 1. Les travaux : trois acteurs sur le terrain

Pour la réalisation de ce projet global :

- la SNC PSG Training Center assurera la construction du Campus du Paris Saint-Germain ;
- la Communauté urbaine réalisera les voiries publiques et notamment la nouvelle voie de la Bidonnière ;
- le Syndicat sera chargé de la mise en séparatif des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales.

### 2. L'impact sur les réseaux d'assainissement sur le domaine privé

Dans le cadre de la mise en séparatif du réseau d'assainissement existant, **le Syndicat doit procéder à la mise en séparatif des évacuations d'eaux usées et des eaux pluviales en domaine public mais aussi en domaine privé chez tous les riverains.**

Aussi, les techniciens du bureau d'études AMODIAG Environnement **doivent réaliser une visite des habitations du hameau de la Bidonnière et de la Maladrerie, en présence de leurs occupants, propriétaires ou locataires.**

L'objectif de cette visite est d'identifier le fonctionnement actuel du système d'assainissement, et de définir les travaux nécessaires sur la partie du domaine privé pour la mise en séparatif et le raccordement au nouveau réseau d'assainissement collectif.

**Ces travaux sur le domaine privé font l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Syndicat à la condition que 80 % des riverains « propriétaires » soient d'accord pour se raccorder à cette opération et que le Syndicat porte le dossier et réalise les travaux. Chaque riverain « propriétaire » disposera alors d'une convention en bonne et due forme.**

Dans le cas contraire, les travaux sous le domaine privé seront à la charge exclusive du propriétaire qui aura deux ans pour se raccorder sous le contrôle du Syndicat.

**SIGNALE : Les visites domiciliaires sont d'une durée moyenne d'une 1h00, sont gratuites et seront réalisées à compter du 15 octobre 2019.**

Pour garantir la réussite de ce projet, le Syndicat vous invite à faciliter l'intervention des techniciens du bureau d'études AMODIAG Environnement en :

- autorisant l'accès à votre logement que vous soyez propriétaire ou locataire ;
- rendant accessible les éléments du système d'assainissement (regards, canalisations, fosses...);
- regroupant les documents relatifs à l'assainissement (rapport diagnostic, plans, récolement...);
- regroupant les documents relatifs à votre parcelle (plans des réseaux enterrés);
- réfléchissant aux éventuels aménagements que vous pourriez être amenés à réaliser sur votre propriété.

### 3. Votre contact

**Bureau d'études AMODIAG Environnement**

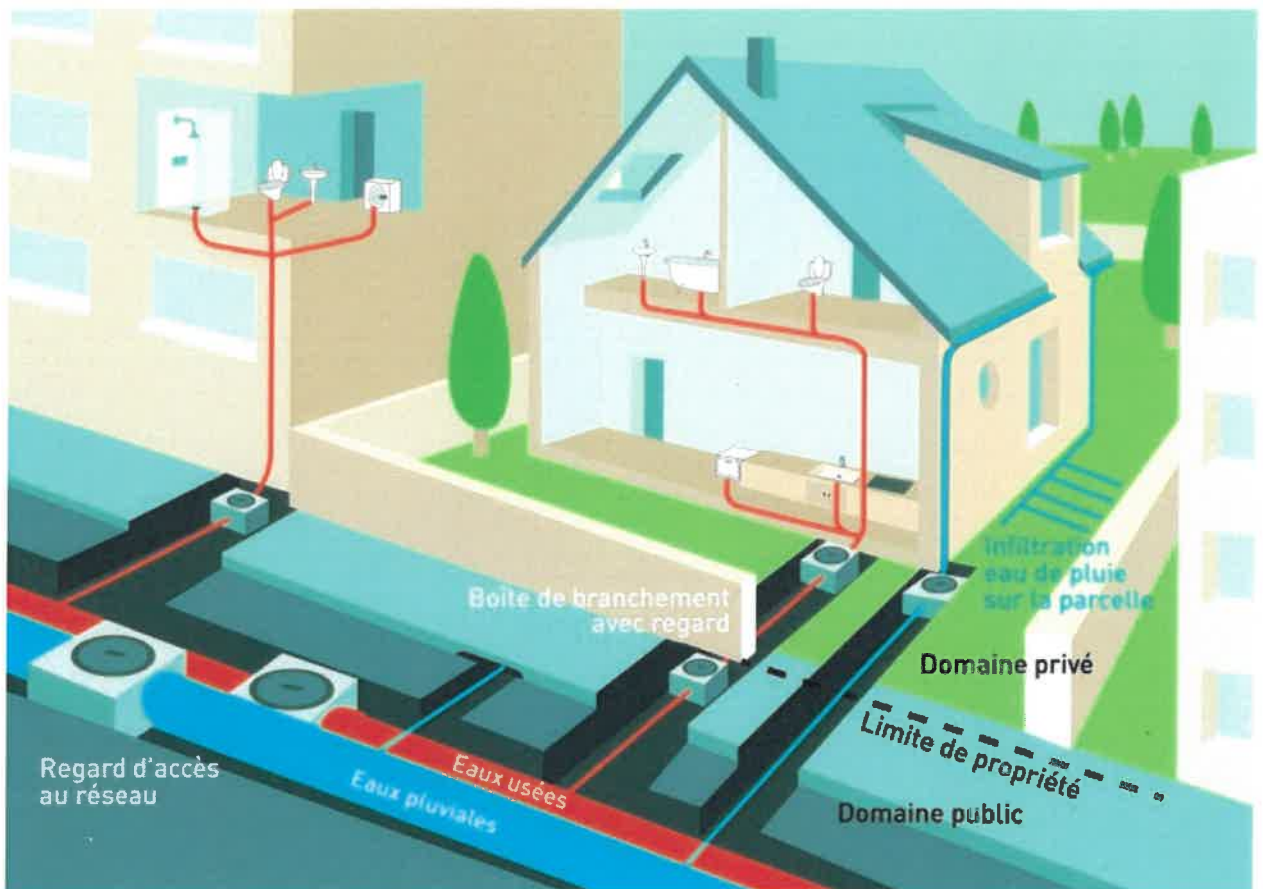
**Secrétariat : 02 32 77 34 48**

**(Joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00)**

**ou par mail : [ihuileux@amodiag.com](mailto:ihuileux@amodiag.com)**

#### 4. Enquêtes de raccordement (mise en séparatif)

Réalisation de l'enquête à compter du 15 octobre 2019 par AMODIAG



##### Domaine public : le SIARH

- Mise en place du boîtier de raccordement (avec amorce vers domaine privé) pour la reprise des eaux usées.
- Mise en place de l'antenne de raccordement.
- Mise en place de la canalisation principale.

##### Domaine privé : le riverain

- Reprise de l'ensemble des eaux (cuisine, salle de bain, toilettes...). Avec regard ou té de visite permettant un accès pour contrôles ou curage au besoin.
- Canalisation (pente mini 1 %) depuis la reprise jusqu'au boîtier de raccordement.
- Séparation des eaux pluviales (gestion à la parcelle) et raccordement sur le réseau pluvial.